

## Lettre n°1

M. Jean Germain, maire de Tours

Tours, le 9 janvier 2012

Monsieur le Maire,

Je vous avais écrit, il y a près d'un an, au sujet de l'attitude préoccupante que vous aviez adoptée face à la tenue du congrès du Front national, à Tours, les 15 et 16 janvier 2011.

C'est aujourd'hui un autre problème, non moins sérieux et inquiétant, qui m'amène : la situation des jeunes employés par la mairie de Tours dans le cadre du dispositif dit du « service civique » mis en place par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010.

Comme vous le savez probablement, ces jeunes ont été recrutés dans des conditions très proches de celles de véritables emplois (envoi de CV et de lettre de motivation, audition par des responsables des services de la ville, etc.). Ils perçoivent une rémunération mensuelle totale de 548,14 euros se décomposant comme suit : une indemnité de 446,65 euros versée par l'Etat et une aide de 101,49 euros versée par la mairie au titre de la prise en charge des frais de nourriture ou de transport. Leur temps de travail est de 30 heures hebdomadaires et les tâches qu'ils effectuent, bien que présentées comme du volontariat, correspondent en réalité à de véritables missions utiles à différents services municipaux (sécurité, sport, politique de la ville, archives).

Deux questions, Monsieur le Maire, me préoccupent tout particulièrement :

– Jugez-vous que la situation faite à ces jeunes soit juste et compatible avec les valeurs sociales que vous professez ?

– Ne pensez-vous pas que la mairie de Tours s'honorerait en augmentant de manière substantielle l'aide complémentaire versée à ces jeunes ?

Dans l'attente d'une réponse rapide, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Pierre Bitoun, citoyen tourangeau.

PS. Compte tenu de la gravité et de l'urgence des problèmes soulevés, je me permets de faire largement circuler cette lettre, en appelant chacun à la cosigner et à vous la retransmettre.

## Lettre n° 2

Monsieur Pierre Bitoun

Tours, le 29 février 2012

Monsieur,

Dans une lettre adressée à Jean Germain, maire de Tours, vous lui faites part de votre inquiétude quant à la situation des jeunes qui effectuent un service civique à la mairie. En filigrane de ce courrier, il apparaît que la Ville aurait quelque peu dévoyé l'esprit du service civique pour employer des jeunes à moindre coût. Adjoint délégué au personnel, je tiens à réfuter ces accusations polémiques que vous avez largement diffusées.

Le service civique se définit comme "un engagement volontaire d'un jeune au service de la collectivité". Il remplace le service civil volontaire mis en place en 2006 après la suppression du service national. Cet historique est indispensable pour dissiper une ambiguïté : le service civique n'est pas un emploi ; le jeune qui s'engage ne signe pas un contrat de travail ; le service civique ne relève pas du code du travail.

Martin Hirsch, qui dirige aujourd'hui l'Agence du service civique, a été l'ardent défenseur de ce projet. Nul ne peut mettre en cause sa détermination à défendre les valeurs sociales, lui qui, pendant plusieurs années, a été le président d' Emmaüs France.

Les objectifs du service civique tels que détaillés dans le Livre Vert de la Commission sur la politique de la jeunesse en 2009 étaient les suivants :

- faire émerger une jeune génération de personnes engagées ;
- permettre aux jeunes de consacrer du temps à des missions utiles pour la société et de développer de nouvelles compétences ;
- permettre aux jeunes de vivre une expérience d'autonomie ;
- renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale ;
- considérer l'engagement comme un outil d'insertion ou de réinsertion dans la vie active.

Quand la loi portant création du service civique a été promulguée au Journal officiel, la municipalité s'est interrogée sur sa mise en œuvre dans les services municipaux. Nous avons fait le choix de nous limiter à 10 missions de service civique –dont 7 à la sécurité civile- de 30 heures hebdomadaires chacune. La fiche détaillée de chaque mission proposée aux jeunes volontaires a reçu l'agrément du préfet de la région Centre ; l'agrément étant accordé à la condition première que la mission ne s'apparente pas à un emploi.

S'agissant des modalités de recrutement, la Ville a procédé à un entretien individuel avec chacun des candidats, ainsi que le préconise par ailleurs l'Agence du service civique dans le "Guide d'accueil d'un volontaire en service civique". Je ne vois pas comment dans ce type d'entretien, ne pas aborder la question de la motivation et de l'engagement, du projet professionnel, ainsi que celle de la disponibilité, et comment les candidats pouvaient se dispenser de produire un CV à l'appui de leur demande.

L'Etat verse une indemnité aux jeunes en service civique de 456,75 euros. L'organisme d'accueil, en l'occurrence la Ville, alloue chaque mois aux volontaires une prestation qui a été fixée par décret à 103,90 euros pour leurs frais de nourriture ou de transport. Cette indemnité ne peut être assimilée à un salaire.

Au vu de ces éléments, j'affirme que la Ville de Tours applique pleinement le cadre réglementaire du service civique. Elle n'a pas cherché à utiliser ce dispositif pour faire des économies de personnel. Si notre but caché avait été celui-là, pourquoi se limiter à 10 recrutements dans une ville qui compte 2832 emplois permanents ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier adjoint

***Gérard Gernot***

### Lettre n°3

M. Jean Germain, maire de Tours

Tours, le 25 juin 2012

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu, par l'intermédiaire de M. Gérard Gernot, votre adjoint délégué au personnel, répondre à ma lettre du 7 janvier dernier où je vous alertais sur la situation des jeunes employés par la mairie de Tours dans le cadre du dispositif dit du « service civique » mis en place par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010.

A lire M. Gernot, je constate non sans une tristesse certaine que ni le sens, ni l'objectif de mon courrier n'ont été compris.

Le sens. Je n'ai jamais pensé, comme cherche à l'accréditer votre adjoint, que « la Ville aurait quelque peu dévoyé l'esprit du service civique pour employer des jeunes au moindre coût. » J'ai tout bonnement constaté un fait : la Ville emploie, en toute légalité, des jeunes qui effectuent 30 heures de travail hebdomadaire pour une rémunération mensuelle totale s'élevant, selon les chiffres fournis par M. Gernot, à 560,55 euros (456,75 d'indemnité principale versée par l'Etat, 103,90 d'indemnité complémentaire versée par la Ville au titre des frais de nourriture ou de transport).

L'objectif. La lecture exagérément défensive ou méfiante de mon courrier permet à votre adjoint de s'en tenir, dans sa réponse, au respect de la légalité par la Ville et le conduit ainsi à esquiver le débat sur les deux questions essentielles que je posais. Je les rappelle et les précise donc afin, cette fois, d'être bien entendu :

– Jugez-vous que la situation faite à ces jeunes soit juste et compatible avec les valeurs sociales que vous professez ? Il me semble en effet ni hollandiste, ni socialiste, ni humain d'employer quiconque, jeune ou moins jeune, au tarif de 4,60 euros de l'heure (560 euros/120 heures mensuelles) et ce n'est pas l'esprit de volontariat supposé du service civique qui saurait justifier une pareille ignominie.

– Ne pensez-vous pas que la mairie de Tours s'honorerait en augmentant de manière substantielle l'aide complémentaire versée à ces jeunes ? Un deuxième calcul, aussi facile à faire que le précédent, vous convaincra du bien-fondé de ma proposition. A combien en effet revient à l'heure actuelle à la Ville l'heure de travail de ces jeunes ? 0,86 euros (103,90/120) ! J'ajoute qu'il est tout à fait possible, légal, pour une structure d'accueil d'aller bien au-delà du montant fixé par décret. J'ai vérifié ce point et tiens à votre disposition la réponse de l'Agence du service civique.

Dans l'attente – renouvelée – d'une réponse – effective – et, par la suite, d'une décision dont l'urgence apparaît à tous comme évidente (« le changement, c'est maintenant ! »), je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Pierre Bitoun, citoyen tourangeau.

PS. Comme à l'accoutumée, je me permets de faire largement circuler cette lettre, en direction des élus, des syndicats, de la presse et en appelant chacun à la cosigner et à vous la retransmettre.